

**Séance du 13 décembre 2011**

**COMPTE RENDU**

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Messieurs Didier CHAUVET et Pascal LOIZEAU

Monsieur Bernard PIVETEAU a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2011 a été adopté.

**1°/ Remboursement des heures effectuées à la MARPA par les services techniques**

La somme de 2 970 € va être demandée à la MARPA en remboursement des heures effectuées par les agents techniques.

**2°/ Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de St Fulgent – Année scolaire 2010/2011**

Une participation de 2 664.30 € sera versée à la commune de St Fulgent.

**3°/ Aménagement de la future mairie – demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Une demande de DETR va être déposée auprès de la Préfecture afin d'aider au financement des travaux de la future mairie. Coût estimatif des travaux : aménagement de la maison + honoraires maîtrise d'œuvre : 215 605 € HT – aménagement du parking + maîtrise d'œuvre : 97 511 € HT

**4°/ Fossé au Pinier**

La commune va acquérir la parcelle ZP 182 (délibération du 31-05-11) pour la réalisation d'un lotissement communal dans les années à venir. Un fossé longe cette parcelle, d'une superficie de 1 075m<sup>2</sup>. Il va être proposé au propriétaire de le vendre à la commune moyennant un prix de 4€/m<sup>2</sup>

**5°/ Location maison des Brosses**

La location de la partie restante de la maison des Brosses va être proposée à une entreprise spécialisée dans la confection et la vente d'appâts pour la pêche, moyennant un loyer de 450 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**6°/ Remplacement des abribus sur la RD160 – Convention avec le Conseil Général**

Les deux abribus de la RD160 ont été remplacés. Une convention va être signée avec le Conseil Général afin de définir les obligations de chacun quant à la maintenance de ces abribus

**7°/ Lotissement du Fief du Clou – éclairage public- avenant à la convention SyDEV**

Un candélabre ne sera pas posé dans l'immédiat. Une moins-value de 2 089 € sera appliquée.